



**ObsCi**  
Observatoire  
des Criminalités  
Internationales

# LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS : BRISER LA CULTURE DE L'IMPUNITÉ

**Nathalie Le Rousseau-Martin** / Ancienne membre du  
groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres  
humains (GRETA) du Conseil de l'Europe

Octobre 2023



## PRÉSENTATION DES AUTEURS



**Nathalie Le Rousseau-Martin** / Ancienne membre du groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) du Conseil de l'Europe.

Nathalie Le Rousseau-Martin est juriste spécialisée en droit pénal, criminologie, droit international, droit des conflits et droit des réfugiés. Elle a été conseillère juridique d'Amnesty International France et membre du groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) du Conseil de l'Europe.

---

## PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire des criminalités internationales (ObsCI) a pour objectif d'étudier et d'analyser en toute indépendance les différents champs des criminalités internationales en appréhendant les problématiques sécuritaires dans leur globalité, en intégrant ses enjeux pour nos sociétés et leurs effets sur les politiques publiques en France comme à l'international. Ses axes d'intervention se concentrent en particulier sur les trafics illicites, la criminalité financière et la corruption, la délinquance, la criminalité environnementale et sanitaire, ainsi que la cybercriminalité.

En mobilisant à la fois des chercheurs et des praticiens de différents pays, l'ObsCI produit des analyses indépendantes qui intègrent leurs incidences économiques, politiques, diplomatiques, sociales, territoriales, étatiques et in fine militaires, dont les interrelations constituent précisément sa géopolitique.

Il a pour objectif d'alimenter les débats publics de manière constructive, ainsi que d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les professionnels et les entreprises sur ces sujets.

Il est dirigé par **Gaëtan Gorce**, chercheur associé à l'IRIS, membre honoraire du Parlement, et **David Weinberger**, chercheur associé à l'IRIS, sociologue.



@ObsClcrim

---

[iris-france.org](https://iris-france.org)



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut\_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

À travers le monde, des millions de femmes, d'hommes et d'enfants continuent d'être vendus et achetés à des fins d'exploitation sexuelle, de travail et de services forcés, d'esclavage ou de pratiques analogues à l'esclavage, de servitude ou encore de prélèvement d'organes.

Les trafiquants d'êtres humains tirent parti des vulnérabilités humaines, matérielles, sociales et économiques des victimes. Autant de facteurs de risque et de vulnérabilité aggravés notamment par l'utilisation des technologies, qui ont fait émerger de nouvelles formes et modalités d'exploitation, par les situations de déplacement dues aux crises et aux conflits ou encore par les conséquences du changement climatique.

Face à cette criminalité polymorphe, en perpétuelle évolution et qui innove sans cesse, la faiblesse de la réponse pénale dans de nombreux pays est un dangereux signal d'impunité pour les trafiquants. Pourquoi renoncer à un crime si rentable et si peu risqué ?

De la capacité des États à réagir avec force et détermination et de leur volonté politique à éradiquer la traite des êtres humains dans nos sociétés dépend l'efficacité de la lutte contre ce crime abject qui déshumanise l'individu pour en faire un objet à vendre.

## UNE IMPUNITÉ PERSISTANTE

En 2023, malgré les efforts déployés et les mesures prises aux niveaux international, régional et national, cette criminalité ne parvient pas à être éradiquée et l'emprise des organisations criminelles sur ce trafic ne cesse d'augmenter.

Les dernières évaluations du suivi de la réponse de la justice pénale à la traite des êtres humains pointent toujours la faiblesse voire un ralentissement de cette réponse. Ainsi, pour la première fois, depuis 20 ans, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a constaté une diminution de 11 % du nombre de victimes détectées dans le monde. En outre, le ralentissement mondial du nombre de condamnations pour traite des personnes s'est encore accéléré, chutant en 2020 de 27 % par rapport à l'année précédente<sup>1</sup>.

Si les baisses du nombre de victimes détectées ont été largement enregistrées dans les pays à revenu faible ou intermédiaire qui n'ont pas forcément les ressources nécessaires pour répondre aux défis posés par la traite des êtres humains, l'Europe accuse également une chute préoccupante. En décembre 2022, le quatrième rapport de la Commission européenne sur les progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains indiquait que le nombre absolu

---

<sup>1</sup> ONUDC, *Global Report on Trafficking in Persons 2022* (United Nations publication, Sales no.: E.23.IV.1)

de poursuites et de condamnations au sein de l'Union européenne restait faible, en particulier par rapport au nombre de victimes enregistrées et de suspects<sup>2</sup>. Le nombre d'enquêtes et de poursuites coordonnées par Eurojust avait diminué, passant de 183 en 2019 à 163 en 2020 et à 140 en 2021<sup>3</sup>.

Le même constat est dressé concernant de nombreux États parties à la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe<sup>4</sup> au sein desquels le nombre de poursuites et de condamnations pour infraction de traite par rapport au nombre de victimes identifiées reste très faible et où les sanctions imposées pour ces infractions n'étaient pas suffisamment dissuasives.<sup>5</sup>

## LA FAIBLESSE CHRONIQUE DE LA RÉPONSE PÉNALE À LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Face à un crime organisé puissant et résilient, la lutte contre la traite des êtres humains souffre de handicaps chroniques et persistants.

Les autorités policières et judiciaires ne disposent souvent pas de la formation et des ressources nécessaires pour détecter efficacement la traite des êtres humains, enquêter sur ce type de criminalité et engager des poursuites en la matière<sup>6</sup>. Le manque de spécialisation des enquêteurs et l'absence d'enquêtes proactives constituent également une autre lacune<sup>7</sup>.

En 2020, au niveau mondial seul 28 % des enquêtes ont été faites à l'initiative des institutions chargées de l'application de la loi. Ce chiffre est d'autant plus alarmant si l'on considère que de nombreuses victimes de la traite des êtres humains ne parviennent pas à échapper aux trafiquants et à contacter les autorités de leur propre initiative ou ne s'identifient pas comme telles<sup>8</sup>. En outre, l'interprétation des infractions liées à la traite des êtres humains et des

---

<sup>2</sup> Pour la période 2019-2020, 6 539 poursuites et 3 019 condamnations ont été enregistrées au sein de l'UE, ce qui représente une légère augmentation par rapport à la période de référence précédente. Néanmoins, le nombre de poursuites par rapport au nombre de suspects a diminué, passant de 52 % en 2017-2018 à 43 % en 2019-2020. Le nombre de personnes condamnées par rapport au nombre de poursuites a augmenté de 39 % à 46 % au cours de la période 2019-2020. En 2021, le nombre de poursuites est estimé à 4 452 et le nombre de condamnations à 2 507. 15 214 suspects ont été enregistrés au cours de la période 2019-2020, contre 11 788 au cours de la période 2017-2018. *Rapport sur les progrès réalisés dans la lutte contre la traite des êtres humains. 4e rapport. (SWD 2022 429 Final)*

<sup>3</sup> Entre 2019 et 2021.

<sup>4</sup> 46 États membres

<sup>5</sup> Neuvième rapport général sur les activités du GRETA, 2019, page 6.

<sup>6</sup> Stratégie de l'UE visant à lutter contre la criminalité organisée (SWD (2021)74 final

<sup>7</sup> Neuvième Rapport général sur les activités du GRETA, 2019, Para.187

<sup>8</sup> 41% à l'initiative des victimes elles-mêmes, 11% à l'initiative des communautés, 10% à l'initiative des familles des victimes, 9 % par la société civile ou d'autres institutions. ONUDC, *Global Report on Trafficking in Persons 2022* (United Nations publication, Sales no.: E.23.IV.1)

formes d'exploitation peut varier d'un État à l'autre, ce qui pose des difficultés, notamment en matière de coopération transfrontière et de preuve de l'infraction.

Dans un grand nombre de pays, il n'est pas mené d'enquêtes financières dans les affaires de traite et la confiscation des avoirs des trafiquants reste trop rare<sup>9</sup>. Ainsi, en Europe, malgré le développement des cadres juridiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et le recouvrement des avoirs, seule une petite partie des activités de blanchiment de capitaux est détectée, et seule une infime partie des avoirs d'origine criminelle est confisquée<sup>10</sup>. Le renforcement de la capacité des acteurs de la lutte à prendre en compte la dimension financière de cette criminalité organisée reste encore une nécessité<sup>11</sup>.

Enfin, malgré les textes en vigueur et la bonne volonté des États signataires, l'insuffisance de la coopération, la coordination et l'échange d'informations au sein des États et entre ceux-ci reste encore une véritable source de difficultés et de paralysie des mesures – spécialement financières – de lutte contre la traite<sup>12</sup>.

Renforcer la coopération policière internationale pour lutter contre les réseaux de criminalité organisée a ainsi été le sujet central de la 50e Conférence régionale européenne d'INTERPOL qui s'est tenue en mai 2023 en Macédoine du Nord.

À cette occasion, Peter de Buysscher, vice-président pour l'Europe d'INTERPOL, a rappelé avec force que, pour lutter efficacement contre les réseaux criminels, l'échange d'informations était la pierre angulaire de la coopération internationale. « Nous avons besoin d'un cadre mondial de partage des données. Nous n'avons pas le choix »<sup>13</sup>.

<sup>9</sup> 9e Rapport général sur les activités du GRETA, 2019, Para.184.

<sup>10</sup> Europol, « Does crime still pay? Criminal Asset Recovery in the EU – Survey of statistical information 2010-2014 », 2016.

<sup>11</sup> Conclusions du Conseil sur le renforcement des enquêtes financières en vue de lutter contre la grande criminalité organisée, document du Conseil n° 8927/20 du 17 juin 2020.

<sup>12</sup> Stratégie de l'UE visant à lutter contre la traite des êtres humains 2021-2025, Para 58.

<sup>13</sup> INTERPOL, « Un alignement stratégique accru, la clé de la lutte contre les menaces criminelles en Europe », 10 mai 2023

# L'expertise stratégique en toute indépendance.



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

[contact@iris-france.org](mailto:contact@iris-france.org)

[iris-france.org](http://iris-france.org)



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.